

BILL.

Acte pour faciliter l'émanation de commissions aux fins d'interroger les témoins et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi maintenant pendantes et qui pourront être intentées dans les diverses cours de record dans le Haut-Canada.

Reçu et lu, la première fois, vendredi, le 3 juin
1851.

Seconde lecture, lundi, le 9 juin 1851.

M. LYON.